

VUE D'ENSEMBLE DES STRATÉGIES DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE PLUSIEURS POLLUANTS (SRÉPP) SUR LES STANDARDS PANCANADIENS RELATIFS AUX PM ET À L'OZONE

OBJET

- Qu'est ce qu'une stratégie de réduction des émissions de plusieurs polluants (SRÉPP) et comment cette approche va-t-elle aider à améliorer la qualité de l'air au Canada?

QU'EST CE QU'UNE SRÉPP?

- Une SRÉPP est une vue d'ensemble des plans sectoriels de réduction des émissions à l'échelle nationale, qui est préparée à partir des plans gouvernementaux sur les particules (PM) et l'ozone et d'une analyse nationale sur plusieurs polluants.
- Les plans d'action gouvernementaux sur les PM et l'ozone, qui seront préparés par chacun des gouvernements, feront état des mesures qui seront prises pour atteindre les standards pancanadiens (SP) relatifs aux PM et à l'ozone d'ici 2010 et des initiatives de réduction des émissions. Ils seront au centre des prises de décisions touchant les réductions des émissions appropriées à chaque secteur et seront communiqués au public et aux gouvernements.
- Les SRÉPP seront élaborées en partenariat avec les provinces, les territoires et les intervenants et porteront principalement sur trois activités générales :
 - *Une analyse nationale sur plusieurs polluants ou les fondements pour une analyse de la réduction des émissions de plusieurs polluants (FARÉPP)* (p. ex., études de faisabilité technique sur les options et les coûts, analyse de compétitivité, instruments d'intervention), qui prendront la forme de rapports, en guise de contribution à l'élaboration des mesures sectorielles qui seront incluses dans les plans gouvernementaux.
 - *Tribune pour l'échange d'information et la coordination* : les gouvernements échangeront de l'information sur la stratégie adoptée à l'égard d'un secteur donné dans les diverses régions du pays; une tribune de discussion sur le rôle des instruments fédéraux (notamment les directives et les codes de pratique).
 - *Synthèse nationale sur le secteur* : une vue d'ensemble du secteur à l'échelle nationale à préparer d'ici 2003 en se basant sur les mesures prévues dans les plans gouvernementaux visant ce secteur ainsi que sur une analyse et des données nationales touchant plusieurs polluants.

- Chacun des six secteurs visés par les SRÉPP est unique à plusieurs égards, qu'il s'agisse de l'éventail de polluants qu'il génère, de la configuration et du nombre de sources, de son degré d'engagement à l'égard des problèmes atmosphériques ou de sa participation à des processus en cours (p. ex., le Processus des options stratégiques). Par conséquent, l'éventail de polluants ciblés, le type d'analyse réalisée et le processus mis en place pour entreprendre les travaux varieront d'un secteur à l'autre.
- Les gouvernements ont convenu que l'analyse des fondements des SRÉPP générera de l'information qui orientera les décisions concernant les mesures de réduction des émissions prévues dans les plans gouvernementaux. La SRÉPP n'est pas un mécanisme conçu pour établir directement des objectifs et des mesures de réduction des émissions, puisque les besoins relatifs à ces derniers seront déterminés dans le cadre de la planification de la mise en œuvre par les gouvernements.

COMMENT LES DIVERS POLLUANTS SONT-ILS ABORDÉS DANS UNE SRÉPP?

- L'approche à plusieurs polluants de la SRÉPP est centrée sur les PM et l'ozone (c.-à-d. PM, NO_x, SO₂), mais comporte des liens étroits avec les pluies acides, compte tenu de l'importance des émissions de SO₂ pour les pluies acides et la réduction des PM. Nous aurons l'occasion de faire de grands progrès dans la définition des exigences environnementales relatives aux PM, au SO₂, et au NO_x dans ces secteurs au cours des deux prochaines années.
- Les SRÉPP donnent aussi la possibilité de comprendre les impacts du CO₂ et de substances toxiques comme le mercure, les dioxines, les furannes et le benzène et de trouver des moyens d'en réduire les émissions. Les impacts et les moyens d'action varieront d'un secteur à l'autre.
- Dans certains secteurs, il y a des processus en cours sur les substances toxiques qui offrent la possibilité d'adopter une approche intégrée (p. ex., le mercure dans le secteur de la production d'énergie électrique; les processus des options stratégiques visant les secteurs du fer, de l'acier et des fonderies de métaux communs).
- Du côté des changements climatiques, nous devons voir à ce que les impacts et les possibilités d'action soient pris en compte. Nous avons l'occasion d'inciter l'industrie à concevoir des stratégies d'investissement qui contribueront grandement à réduire le CO₂.

L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR AU CANADA : ÉTAT DES PROCESSUS DES SRÉPP

Pâtes et papiers

- Le Nouveau-Brunswick et Environnement Canada dirigent conjointement la SRÉPP visant les pâtes et papiers et ont établi un groupe de travail.
- Les attributions du groupe de travail sur la SRÉPP visant les pâtes et papiers ont été établies. Le groupe de travail examinera les éléments de travail associés à la phase de l'analyse des fondements de la SRÉPP.
- La Forest Products Association of Canada (FPAC) entreprend une étude sur l'impact des usines de pâtes et papiers sur la qualité de l'air dans le milieu ambiant (phase II).
- La Forest Products Association of Canada devrait communiquer les données de son étude sur la qualité de l'air au groupe de travail qui les intégrera au fur et à mesure dans l'analyse des fondements. Le coleader provincial du groupe de travail est membre de l'équipe de gestion de l'étude de la phase II et assurera donc la liaison entre le groupe de travail et l'équipe de gestion de l'étude.
- Un rapport sur les fondements pour l'analyse de la réduction des émissions de plusieurs polluants (FARÉPP) sera prêt en août 2002.

Bois de coupe et produits du bois dérivés

- Des membres provinciaux de la C.-B., de l'Ont. et du Québec contribuent à l'élaboration de cette SRÉPP.
- Un rapport sur les FARÉPP sera prêt en août 2002.

Électricité

- L'Alberta et Environnement Canada dirigent conjointement cette SRÉPP.
- Un groupe de planification du manuel sur l'assainissement de l'air dans le secteur de la PÉÉ, qui compte des représentants du gouvernement, de l'industrie et des ONGE, a participé à la préparation et à la coordination des activités associées au manuel. Au sein du groupe de planification, on a formé des sous-groupes pour rédiger des cadres de référence et sélectionner les consultants. Ils ont guidé les consultants et examiné les produits.
- Le manuel sur l'assainissement de l'air dans le secteur de la PÉÉ a été préparé et a formé la base d'un atelier multisectoriel tenu en novembre 2001. Le manuel intégral est offert sur CD-ROM.

Fer et acier

- Un rapport sur les FARÉPP sera prêt en août 2002, qui prendra appui sur l'information recueillie pendant le Processus des options stratégiques (POS).

Fonderies de métaux communs

- Environnement Canada dirige cette SRÉPP en faisant fond sur le POS pour les fonderies de métaux communs.
- Les analyses sectorielles effectuées à ce jour ont été communiquées aux membres du CCMMC et du GCP à titre d'information.
- Les données des rapports découlant de l'analyse du POS seront synthétisées et présentées dans un rapport sur les FARÉPP.
- Un rapport sur les FARÉPP sera prêt en août 2002.

Usines de préparation de ciment et de béton

- Les études d'évaluation entreprises par un consultant d'EC ont permis de définir les processus et les émissions de ce secteur. Les études d'évaluation ont servi de point de départ pour l'élaboration des FARÉPP, qui seront prêts en août 2002.
- Un certain nombre d'associations participent à cette SRÉPP. La C.-B. et la N.-É. participent également.